



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 27060

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions de la fédération lorraine d'archéologie. Les archéologues bénévoles se déclarent favorables à une restructuration de l'archéologie en France, dont ils ne veulent pas être exclus, et ils suggèrent de redéfinir le mode de fonctionnement de l'archéologie préventive. Ils soulignent que celle-ci correspondrait essentiellement aujourd'hui à des opérations de sauvetage réalisées dans l'urgence, avec des contraintes de délais, lesquelles opérations devraient être effectuées suffisamment en amont des travaux de BTP afin d'étudier dans de meilleures conditions les vestiges contenus dans l'emprise des projets d'aménagement. Selon la fédération lorraine d'archéologie, la multiplication des postes d'archéologues des collectivités territoriales soutenus par le tissu associatif permettrait sans doute d'aller dans ce sens en réduisant le coût souvent exorbitant des opérations de prévention. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Telles qu'elles sont rapportées dans la présente question, les suggestions de la fédération lorraine d'archéologie rejoignent largement les préoccupations des pouvoirs publics, particulièrement en ce qui concerne l'insertion la plus précoce possible des services chargés de l'archéologie dans les procédures, spécialement d'urbanisme. De même, le souhait de faire participer aux travaux d'archéologie préventive l'ensemble des acteurs de l'archéologie française. On se gardera toutefois d'une attente excessive à l'égard des solutions proposées : la multiplication des postes d'archéologues des collectivités territoriales ne peut que dépendre de la volonté de ces collectivités ; elle pourrait certes entraîner des réductions de coût des opérations de prévention, mais s'analyserait également en un transfert de charges ; elle ne permettrait peut-être pas de répondre aux projets d'aménagement les plus lourds (tracés linéaires autoroutiers, ferroviaires, de transport d'énergie, aéroports...). De même, si le recours au tissu associatif est tout à fait souhaitable, on peut toutefois s'interroger sur sa capacité à mobiliser, en temps voulu et pour la durée continue nécessaire, les moyens requis par ces projets.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27060

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1644

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3279